

La procédure du Plan local d'urbanisme

Par délibération du 28 mai 2008, le conseil municipal a prescrit la révision de son Plan local d'occupation des sols (POS) et l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU).

Le PLU devra se conformer aux lois les plus récentes en matière d'urbanisme (en particulier loi SRU et loi ENL) et à tous les documents supra-communaux (Schéma directeur de la Région Ile-de-France, schéma de cohérence territoriale de la Boucle de la Seine en cours d'élaboration...). Il établira dans un délai de l'ordre de 3 ans les nouvelles dispositions applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

La procédure d'élaboration du PLU

En concertation avec la population, l'élaboration du PLU est soumise à une procédure fixée par le code de l'urbanisme :

- Etudes et réalisation du diagnostic
- Elaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et exposition ouverte à la population
- Mise en forme du dossier du PLU : règlement et documents graphiques
- Arrêt du projet par le conseil municipal
- Consultation des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres professionnelles...)
- Enquête publique
- Rapport du commissaire enquêteur
- Approbation du PLU par le conseil municipal

La concertation publique, les moyens d'information et d'expression de la population sont indispensables à l'élaboration de ce document. Il sera créé des commissions extra-municipales comprenant des membres titulaires de la commission d'urbanisme, des représentants des associations de quartier et de commerçants, des personnalités désignées par le maire pour leur compétences et leurs connaissances du Vésinet ainsi que des commissions ad-hoc réunies par thème.

Des réunions et des expositions publiques seront organisées et le site internet de la ville présentera des informations régulières sur l'évolution de la procédure. Des registres seront mis à la disposition du public au service urbanisme pour recueillir les avis et les suggestions. Les informations présentées dans la revue municipale s'ajouteront à l'affichage.